

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 août 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 13 août 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité en septembre 2002 sous la présidence de la Bulgarie (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi après consultation des autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Stefan **Tafrov**



Annexe à la lettre datée du 13 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité en septembre 2002 sous la présidence de la Bulgarie

Introduction

La présidence de la Bulgarie a coïncidé avec la période la plus chargée dans le calendrier des réunions de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où c'est au mois de septembre que débute la session ordinaire et que l'Assemblée générale tient son débat général, où les États Membres sont représentés au plus haut niveau. Le Conseil de sécurité a toutefois examiné plusieurs questions importantes en septembre 2002.

Le Conseil a tenu huit séances publiques, deux séances privées et deux séances avec les pays fournisseurs de contingents. Les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses à 16 reprises. Le Conseil a adopté trois résolutions et une déclaration du Président et le Président a fait des déclarations à la presse au nom des membres du Conseil en huit occasions.

Le Conseil a porté un intérêt particulier à la réunion de haut niveau tenue le 11 septembre et présidée par le Président de la Bulgarie, Georgi Parvanov, en commémoration des événements du 11 septembre 2001 et en hommage à la mémoire des victimes de ces actes de terrorisme international.

Le Ministre bulgare des affaires étrangères, Solomon Passy, a présidé les séances du Conseil sur la situation au Kosovo et en République démocratique du Congo.

Afrique

Burundi

Le 17 septembre, le Conseil de sécurité s'est réuni en séance privée pour examiner la situation au Burundi. Terence Sinunguruza, Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération, a pris part aux débats conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil et a fait le point sur l'évolution de la situation dans le pays.

Les membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par la poursuite des hostilités au Burundi après que les groupes rebelles ont refusé de négocier.

Dans une brève déclaration à la presse, le Conseil a déploré la poursuite du conflit et condamné les massacres commis dans la région de Gitega. Le Conseil a réaffirmé son plein appui aux efforts de médiation du Vice-Président sud-africain Jacob Zuma et du Président gabonais Omar Bongo, ainsi qu'aux efforts de la République-Unie de Tanzanie pour mettre un terme aux combats. Les membres du Conseil ont demandé instamment aux rebelles de saisir l'occasion qui leur était offerte de parvenir à un règlement négocié du conflit dans le cadre du processus d'Arusha.

Éthiopie et Érythrée

À la suite de consultations tenues le 6 septembre, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner la question de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1434 (2002), par laquelle le mandat de la MINUEE a été prorogé pour une durée de six mois jusqu'au 15 mars 2003, l'effectif (contingents et observateurs militaires) demeurant inchangé.

Libéria

Au cours de consultations officieuses, le 24 septembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation au Libéria. À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil demandaient instamment aux trois présidents des pays de l'Union du fleuve Mano de continuer de se réunir dans le cadre du Processus de Rabat afin de faire avancer les débats sur la consolidation de la paix dans la sous-région. Les membres du Conseil ont pris note de la tenue de la Conférence nationale sur la paix et la réconciliation au Libéria et ont engagé les parties libériennes à cesser immédiatement les combats, à recourir au dialogue pour parvenir à un règlement pacifique du conflit et à collaborer avec la communauté internationale à l'instauration d'un environnement propice au déroulement d'élections libres, transparentes et inclusives en 2003.

Le Conseil s'est félicité de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Ahmedou Ould-Abdallah, et du nouveau chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL), en indiquant qu'il soutenait leurs efforts pour promouvoir la réconciliation nationale au Libéria et dans la sous-région, en collaboration avec toutes les parties concernées, notamment la CEDEAO et l'Union africaine.

République démocratique du Congo

Au cours de consultations officieuses consacrées à la situation en République démocratique du Congo, le 6 septembre, les membres du Conseil ont examiné la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau sur cette question, avec la participation des Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda et du Ministre sud-africain des affaires étrangères. Le Conseil est convenu de tenir cette réunion le 13 septembre 2002 et en a fixé les modalités.

Le 13 septembre, le Conseil s'est réuni en séance privée, sous la présidence du Ministre bulgare des affaires étrangères, afin d'examiner la situation concernant la République démocratique du Congo. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, Paul Kagame, Président de la République rwandaise, et Nkosazama Dlamini Zuma, Ministre sud-africain des affaires étrangères, ont participé aux débats, de même que le Secrétaire général de l'ONU.

Le Conseil a entendu des déclarations du Secrétaire général, des Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda, du Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et des Ministres des affaires étrangères de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Cameroun, de la Guinée et de Maurice. Le Président du Conseil a formulé des observations finales.

Les membres du Conseil ont félicité les signataires de l'Accord de paix de Pretoria et rendu hommage aux autorités de la République d'Afrique du Sud pour leurs efforts de facilitation.

Les membres du Conseil se sont félicités des engagements pris devant eux par les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda en ce qui concerne le désarmement volontaire, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des ex-FAR et des Interahamwe, ainsi que le retrait de toutes les troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo. Ils ont encouragé les parties à poursuivre l'application de l'Accord de paix, en soulignant la nécessité d'accomplir rapidement des progrès pour instaurer un climat de confiance réciproque. Les membres du Conseil ont indiqué qu'au vu des efforts déployés par les parties et des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport, ils entendaient prendre les décisions qui s'imposaient pour revoir le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin de faciliter l'application de l'Accord de paix par les parties, et d'appuyer les accords conclus et les initiatives en cours visant à parvenir à un règlement pacifique et global de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et, à plus grande échelle, dans la région des Grands Lacs. Les membres du Conseil se sont félicités de l'accord conclu par la République démocratique du Congo et l'Ouganda concernant le retrait des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo, la coopération entre les deux pays et la normalisation de leurs relations. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'engagement pris par les parties congolaises de parvenir à un accord inclusif sur la transition politique. À cet égard, les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux efforts déployés par Mustapha Niasse, Envoyé spécial du Secrétaire général. Ils ont également réitéré leur appui sans réserve au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et à tout le personnel de la MONUC.

Au cours de consultations officieuses, le 27 septembre, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la MONUC. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se félicitaient des mesures annoncées par l'Angola, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe concernant le retrait de leurs troupes de République démocratique du Congo, encourageaient les États concernés à continuer sur cette voie et soulignaient la nécessité d'espérer ce retrait dans la transparence et de le faire vérifier par la MONUC. Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour régler la question des groupes armés, notamment l'interdiction des Forces démocratiques de libération du Rwanda. Le Conseil a engagé les parties à mettre un terme aux violations des droits de l'homme dans l'est du pays. Le Conseil a pris note du rapport sur la MONUC et déclaré son intention d'étudier les voies par lesquelles la Mission pourrait aider davantage les parties dans le cadre de l'application des Accords de Pretoria et de Luanda.

Sierra Leone

Au cours de consultations officieuses, le 18 septembre, les membres du Conseil ont examiné la situation en Sierra Leone et le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Dans une déclaration faite à la presse par le Président à l'issue des consultations, les membres

du Conseil ont pris acte des difficultés que continuait de poser la consolidation de la paix et de la stabilité en Sierra Leone, notamment en ce qui concerne le renforcement du secteur de la sécurité. Ils sont convenus que le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale devaient saisir l'occasion qui leur était offerte par la présence sécurisante de la MINUSIL pour accomplir des progrès dans ces domaines. Les membres du Conseil ont pris note des propositions présentées par le Secrétaire général concernant les ajustements qu'il convenait d'apporter aux effectifs et à la composition de la MINUSIL et ont exprimé leur intention d'y répondre dans le cadre d'une résolution renouvelant le mandat de la Mission. Les membres du Conseil ont appelé la communauté des donateurs à continuer de fournir une assistance financière à la Sierra Leone.

Au cours d'une séance publique, le 24 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1436 (2002), prorogeant le mandat de la MINUSIL pour une période de six mois commençant le 30 septembre 2002. Dans cette résolution, le Conseil a aussi prié instamment la MINUSIL d'achever les première et deuxième phases du plan du Secrétaire général concernant les ajustements à apporter aux effectifs, à la composition et au déploiement de la Mission, compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité et du renforcement des capacités nationales dans ce secteur. Le Conseil a également demandé à la MINUSIL de prendre les arrangements nécessaires pour soutenir le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et encouragé la Mission à continuer d'apporter son appui en vue de faciliter le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Somalie

Au cours de consultations officieuses, le 24 septembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur la situation en Somalie. Dans une déclaration faite à la presse par le Président, les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui au processus de réconciliation en Somalie parrainé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Les membres du Conseil ont engagé les parties, notamment les représentants des différentes régions, à participer de manière constructive à la conférence qui devait s'ouvrir le 15 octobre 2002 à Eldoret (Kenya), et ce, conformément au cadre défini par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Les membres du Conseil ont également souligné la nécessité d'assurer, dans de bonnes conditions de sécurité, l'accès du personnel des organismes d'aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

Asie

Afghanistan

À l'occasion d'une séance publique, le 19 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi, sur la situation dans le pays. M. Brahimi a souligné que la sécurité et le relèvement du pays constituaient les besoins les plus urgents du peuple afghan. Il a appelé l'attention sur le fait qu'en cas d'échec de la communauté internationale en la matière, la fragmentation serait encore plus prononcée, ce qui se

solderait par une montée de l'extrémisme, et que le pays risquerait de retomber dans le chaos et la violence. Il a demandé l'appui ferme, soutenu et généreux de la communauté internationale. En ce qui concerne la sécurité, le Représentant spécial a rappelé aux membres du Conseil que l'on assistait à une prolifération des conflits locaux et des violences, en indiquant que des progrès avaient récemment été accomplis dans ces domaines.

Après l'exposé du Représentant spécial, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses et échangé des vues sur la situation en Afghanistan dans son ensemble et sur les moyens d'aider davantage les autorités afghanes à restaurer la stabilité, à améliorer la situation sur le plan humanitaire et à relever le pays après 24 années de conflit et de destruction.

Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont félicité l'Autorité de transition afghane, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, les nouvelles forces armées et la nouvelle police afghanes, la Force internationale d'assistance à la sécurité et les forces de la coalition pour les efforts complémentaires qu'elles déployaient afin d'améliorer la situation à Kaboul et sur l'ensemble du territoire. Les membres du Conseil ont réitéré leur appui sans réserve aux initiatives prises par l'Autorité de transition pour accélérer le rythme du processus de reconstruction de l'Afghanistan, avec l'aide de la communauté internationale, et faire progresser le processus politique conformément à l'Accord de Bonn. Ils ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan en matière de coordination et les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, pour s'acquitter de son mandat.

Iraq

Au cours de consultations officieuses, le 10 septembre, le Conseil de sécurité a examiné le dixième rapport trimestriel du Secrétaire général sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pour la période allant de juin à août 2002. Le Président exécutif de la COCOVINU, Hans Blix, a présenté au Conseil un compte rendu de ses réunions à Vienne avec une délégation de responsables irakiens sur les arrangements techniques nécessaires à la reprise des inspections en Iraq. M. Blix a donné des renseignements sur les activités de la COCOVINU en ce qui concerne l'examen des contrats passés au titre du programme « pétrole contre nourriture », conformément à la résolution 1409 (2002) du Conseil de sécurité.

Le 19 septembre, le Président exécutif a informé le Conseil que la Commission était prête à reprendre ses inspections en Iraq en réponse à l'invitation du Gouvernement iraquien contenue dans la lettre datée du 16 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères. Le Président exécutif a proposé au Conseil un calendrier sur les mesures à prendre pour appliquer les dispositions de sa résolution 1284 (1999) relatives au processus des inspections.

Au cours de consultations à huis clos, le 25 septembre, le Conseil a entendu un rapport oral sur l'application du programme « pétrole contre nourriture », conformément à sa résolution 1409 (2002). Le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq, Benon Sevan, a présenté les dernières activités menées dans le cadre du Programme conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Moyen-Orient

Au cours d'une séance publique, le 20 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, qui a souligné que les membres du Quatuor poursuivaient leurs travaux à un rythme intensif afin de finaliser la feuille de route et de parvenir à un règlement juste et durable de la crise au Moyen-Orient. Le Coordonnateur spécial a informé le Conseil que les membres du Quatuor s'étaient réunis à trois reprises le 17 septembre 2002, dont une fois avec cinq ministres arabes des affaires étrangères et une fois avec des représentants israéliens et palestiniens. Lors de ces réunions, l'accent avait été mis sur la situation humanitaire, les questions de sécurité, la réforme des institutions et le processus politique.

Après cet exposé, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos. Dans une déclaration faite à la presse par le Président, les membres du Conseil ont indiqué qu'ils appuyaient la déclaration publiée le 17 septembre à New York par le Quatuor et qu'ils se félicitaient de la participation aux travaux du Quatuor des Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne, en tant que représentants du Comité de suivi de la Ligue des États arabes. Les membres du Conseil ont également indiqué qu'ils soutenaient pleinement les efforts du Quatuor et ont engagé le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et tous les États de la région à coopérer avec le Quatuor. Ils ont souligné qu'il était important de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, en se fondant sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil, notamment ses résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 338 (1973) du 22 octobre 1973 et 1397 (2002) du 12 mars 2002, le cadre de référence de Madrid et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Le 23 septembre, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en réponse à une demande écrite adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine au nom des États membres de la Ligue des États arabes et en sa qualité de Président en exercice du Groupe des États arabes. Dans cette lettre, le Groupe des États arabes priait le Conseil d'envisager l'adoption de mesures immédiates pour mettre un terme à la situation tragique actuelle et assurer l'application de ses résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

Dans une lettre datée du 20 septembre, adressée au Président du Conseil, le Représentant permanent de la République arabe syrienne a dit qu'il appuyait cette demande.

Au cours des débats qui ont duré toute une journée, le Conseil a entendu 45 intervenants sur la situation au Moyen-Orient dans le contexte de la recrudescence de la violence.

À l'issue d'un processus d'intenses consultations, le 24 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1435 (2002) présentée par la Bulgarie, la France, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par 14 voix contre zéro, avec une abstention (États-Unis d'Amérique).

Europe

Kosovo, République fédérale de Yougoslavie*

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le Conseil a tenu une séance publique le 5 septembre, sous la présidence du Ministre bulgare des affaires étrangères, pour examiner la situation au Kosovo. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hedi Annabi, sur les derniers développements au Kosovo. Celui-ci a indiqué que la MINUK avait poursuivi ses efforts pour faire respecter le régime du droit et faire progresser les préparatifs des élections municipales qui devaient se dérouler le 26 octobre 2002. Par ailleurs, la MINUK s'efforçait toujours d'instaurer un environnement propice au retour des minorités. Elle avait continué aussi d'examiner les questions frontalières et le problème des points de passage avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En ce qui concerne l'énergie, M. Annabi a signalé qu'un nouvel expert international avait été nommé pour superviser les travaux de réparation de la centrale électrique d'Obilic. Il a par ailleurs fait observer que le Kosovo connaissait toujours des pénuries d'énergie critiques et demandé instamment aux donateurs de fournir une assistance dans ce domaine. Il a également souligné que les institutions provisoires du Kosovo devaient encore relever de nombreux défis et les a engagées à redoubler d'efforts, en collaboration avec la MINUK. Après cet exposé, des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil, ainsi que par les représentants de la Yougoslavie, de l'Ukraine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Danemark, au nom de l'Union européenne et des États associés. Tous les intervenants ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par la MINUK pour faire régner l'état de droit au Kosovo. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la situation en matière de sécurité au Kosovo, soulignant que l'insécurité pourrait entraver la tenue des prochaines élections municipales et retarder le retour des réfugiés. La MINUK et la KFOR ont été encouragées à prendre de nouvelles mesures efficaces pour endiguer le crime organisé et les actes de violence.

Questions diverses

Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité tenue le jour anniversaire du 11 septembre 2001 : actes de terrorisme international

Le 11 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique de haut niveau en hommage solennel à la mémoire des victimes des attaques terroristes du 11 septembre 2001, sous la présidence du Président Georgi Parvanov.

Le Conseil a entendu des déclarations du Secrétaire général, Kofi Annan, et du Secrétaire d'État américain, Colin Powell.

Le Président a donné lecture, au nom des membres du Conseil, d'une déclaration du Président adoptée à l'unanimité (S/PRST/2002/25).

Après la déclaration du Président, le Conseil a observé une minute de silence.

* Depuis le 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est devenue la Serbie-et-Monténégro.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Au cours d'une séance publique, le 26 septembre, les membres du Conseil ont examiné le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002, qui leur a été présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Celui-ci a souligné que le Secrétariat avait établi le projet de rapport en respectant la nouvelle présentation adoptée par le Conseil en 2002 et que les activités du Conseil y étaient présentées d'une manière concise. Le Sous-Secrétaire général a notamment fait observer qu'entre autres progrès, un résumé analytique des activités du Conseil était proposé en introduction.

Le représentant de Singapour a présenté une liste des améliorations apportées au rapport dans une note explicative. Les membres du Conseil ont noté que le rapport avait été considérablement amélioré et qu'il proposait davantage d'analyses, même si des progrès pouvaient encore être accomplis.

Le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale a été adopté sans être mis aux voix.

Réunions du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents

Sous la présidence de la Bulgarie, le Conseil s'est réuni à deux reprises avec les pays qui fournissent des contingents.

Le 18 septembre, conformément à sa résolution 1353 (2001), le Conseil s'est réuni à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Le 19 septembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

À chaque fois, le Conseil a publié des communiqués officiels.
